



# FaMiSo

NOVEMBRE  
2007

A  
S  
S  
O  
C  
I  
A  
T  
I  
O  
N  
  
D  
E  
S  
  
F  
A  
M  
I  
L  
L  
E  
S  
  
M  
O  
N  
O  
P  
A  
R  
E  
N  
T  
A  
L  
E  
S

En 2007, l'AFM fêtait ses 30 ans d'existence. L'équipe a essayé, dans la mesure de ses moyens, de continuer à répondre à vos attentes et nous terminons cette année avec à nouveau une croissance de nos activités : les familles monoparentales sont toujours plus nombreuses à se trouver dans une situation précaire et il est primordial que nous continuions à nous battre pour défendre leurs droits.

Nous remercions les personnes qui ont pu répondre au questionnaire d'évaluation sur l'impact de la nouvelle LARPA et nous nous permettons de le joindre à nouveau dans ce journal : le nombre de réponses étant insuffisant pour en faire une synthèse crédible aux yeux de nos politiciens. Ne baissez pas les bras et malgré la surcharge de travail qu'impose votre quotidien prenez le temps de remplir les documents que nous vous faisons parvenir afin que l'AFM soit à même de défendre correctement les besoins des familles monoparentales.

Dans ce journal, nous avons choisi de vous faire un résumé de la situation suite à la nouvelle LARPA. Claire-Lise, pour ouvrir nos horizons nous propose une présentation sur « l'allocation universelle ». Et puis il reste comme toujours les activités qui en ce début d'année sont axées sur le développement personnel, la créativité et la relaxation.

**En espérant vous voir nombreux-ses lors des activités 2008  
l'équipe vous souhaite un JOYEUX NOËL et une  
ANNEE 2008 pleine de bonheur et de douceur.**

Bonne lecture !

AFM - 27, rue Lamartine ● 1203 Genève  
Tél. 022 344 11 11 ● Fax 022 344 11 56  
CCP 12-10337-3  
[info@afim-geneve.ch](mailto:info@afim-geneve.ch)  
[www.afim-geneve.ch](http://www.afim-geneve.ch)

## « SCARPA news »

Le 12 juin la Commission des affaires sociales se réunissait en présence de M<sup>me</sup> Fehlmann-Rielle, M. Longchamp, conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi, et de M<sup>me</sup> Wyden, directrice de la DGAS, pour la présentation d'un projet de loi visant à modifier la nouvelle LARPA. Voici quelques extraits du rapport de cette commission qui permettent de résumer la situation actuelle :

(source : [www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10030A.pdf](http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10030A.pdf))

### Rapport de M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle

Le projet de loi modifiant la LARPA a été voté à une large majorité en 2006. Néanmoins, lors des débats, la majorité des commissaires a reconnu qu'un délai de trois ans était indispensable pour permettre aux mères de famille de se réinsérer ou de suivre une formation favorisant une réelle autonomie financière. Or, la période transitoire inscrite dans la loi ne prévoit pas d'accorder à toutes les personnes concernées ce délai de trois ans. En effet, les femmes ayant déjà bénéficié d'avances pendant deux ans par exemple, ne se verront accorder qu'une année supplémentaire à partir de l'entrée en

vigueur de la nouvelle loi. Ce laps de temps est bien trop court pour trouver un nouveau logement ou un nouvel emploi. Selon l'AFM, ce sont plus de 1000 femmes et enfants qui ont vu ces aides brutalement supprimées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Celles qui ne pourront s'en sortir n'auront d'autre issue que l'assistance alors que leur problème est issu d'une défaillance de l'ex-conjoint.

En votant la loi, le Parlement a minimisé certaines situations et le contexte qui n'est pas favorable aux familles monoparentales, que cela soit au niveau de l'emploi ou au niveau du logement. Il est en effet difficile, voire impossible de trouver un logement ou un emploi, surtout si on manque de qualifications et/ou qu'on est resté longtemps sans travail.

Il convient aussi de rappeler que le travail sur la modification de la LARPA a été mené au pas de charge et avec une certaine pression de la part du département. Il ne s'agit donc pas de revenir sur la loi dans son ensemble mais de réparer une situation qui est source d'injustice et qui risque de plonger des centaines de personnes dans la précarité.

### Rappel du contexte

La dernière modification de la LARPA, acceptée par le Grand Conseil en juin 2006, avait pour but d'enrayer l'explosion des tâches et des coûts constatée depuis janvier 2002 dans le service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et de corriger ainsi les effets, inattendus mais désastreux, de l'abrogation de deux articles

qui prévoyaient à l'époque que le SCARPA cesse ses avances lorsque le débiteur présentait un état d'insolvabilité durable ou lorsqu'il se domiciliait à l'étranger. Afin de remédier à cette situation, le projet de loi proposait trois axes de modification : 1. La suppression des avances aux personnes présentant des revenus et fortunes importants. 2. Une limitation des avances à 36 mois. 3. L'impossibilité d'une prolongation ou d'un renouvellement de cette prestation.

Un amendement permet de porter exceptionnellement le délai de 36 à 48 mois pour autant que l'avance concerne au moins un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité infantine.

Afin de permettre aux personnes concernées par cette modification de loi de prendre leurs dispositions, un délai de six mois entre l'entrée en vigueur de la loi et sa mise en œuvre était par ailleurs fixé.

### Dès lors, que demandent les auteurs du projet de loi 10030 ?

Les auteurs du projet de loi sont inquiets du devenir des quelque 600 mandantes ayant « entamé », voire

« épuisé », leur droit de recevoir une avance du SCARPA sur les pensions alimentaires non versées par leur ex-conjoint. Abrogeant les dispositions transitoires, le projet de loi prévoit donc, pour elles, une prolongation de ce délai en faisant débiter leur droit au 23 juin 2006, date d'entrée en vigueur de la loi, soit en leur accordant jusqu'à 36 mois supplémentaires.

Ces témoignages sont l'expression de personnes privées et ne peuvent être considérés comme l'opinion de l'AFM

### Débats de la commission (2 extraits : un pour, un contre)

Un député (S) regrette que l'on parle d'assistance. Si cette prestation le devient, c'est que certains pères ne peuvent ou ne veulent pas assumer leur rôle. En la votant, on a minimisé les conséquences de cette loi sur certaines situations, dans un contexte défavorable aux familles monoparentales, tant au niveau de l'emploi que du logement. Il s'agit donc de prendre en compte ce contexte dans le cadre d'un changement de loi assez brutal.

Un député (R) se dit surpris de la volte-face exprimée par le projet de loi. L'enjeu dont il est question porte aussi sur un choix de vie. Certaines femmes ont choisi de travailler à mi-temps afin de s'occuper de leurs enfants, alors que, malheureusement, beaucoup de gens doivent travailler à plein temps. C'est un problème de politique familiale, mais il est nécessaire de faire la différence entre un choix de vie et des droits.

### En conclusion

Si l'on en juge par le nombre de 76 personnes inscrites aux séances d'information de l'Hospice général, le nombre de 600 familles en grande difficulté, suggéré dans l'exposé des motifs, ne semble pas correspondre à la réalité. Sachant aussi que nombre d'entre elles sont d'ores et déjà prises en charge par l'Hospice général, la commission n'a pas jugé qu'il y avait là un motif suffisant pour revenir sur la modification de loi adoptée en juin 2006 par le Grand Conseil.

Je me pose souvent la question. Pourquoi ne prélèverait-on pas un pourcentage sur les gains de loterie (35% prélevé par l'Etat en Suisse) qui irait pour ces familles ?

Messages de soutien reçus suite à l'émission de la Radio Suisse Romande « De quoi je me mêle :

« Maman fait tout, papa n'est plus là »

Diffusée les 28.10 et 3.11

\*

Je suis une maman qui élève seule de très jeunes enfants.

J'ai de la chance de percevoir des pensions alimentaires, mais j'ai dû arrêter de travailler pour m'occuper de mes enfants, surtout pendant les vacances où il n'y a plus d'infrastructures pour eux... J'ai l'impression que les lois ne sont pas faites pour moi...

Malgré tout, je souris à la vie, je suis très positive et je me dis qu'un jour, ce sera mieux...

\*

Comment ose-t-on faire des économies sur des familles en difficulté ?

Je suggère à ces personnes de s'adresser au département militaire où il y a bien assez d'argent pour pallier à tout ça...

\*

De la difficulté d'être uniquement maman depuis 22 ans...

On vit dans une société qui ne fait que des additions et des soustractions - plutôt des soustractions, surtout concernant les femmes... mais vous savez de quoi je parle...

Les femmes font face à la situation, mais ensuite, on est très musclée, mais on ne sait plus qui on est, il faut chercher sa boussole, etc... et c'est pour ça qu'il y a beaucoup de femmes qui se tournent vers des substituts de vie heureuse...

\*

Réaction par rapport aux enfants.

Quand j'avais 15 ans, on m'a dit d'aller travailler pour mes parents (père âgé, mère malade...).

Aujourd'hui, je trouve bien d'aider les familles pour les enfants eux-mêmes, mais parfois, l'Etat remplace la responsabilité de paiement de pension du père, parti faire des enfants ailleurs et qui paie le minimum, voire rien pour ses 1<sup>ers</sup> enfants...

Est-ce normal que l'Etat prenne en charge tout ça, ou est-ce qu'on pourrait poursuivre toutes ces personnes ?

\*

[Je voudrais féliciter toutes ces femmes qui vont au boulot et qui, en plus, réunissent la famille après...](#)

Je ne félicite par contre pas les autorités fédérales pour lesquelles on a voté la semaine passée...

**Enlever 1000frs à une femme qui élève 3 enfants, c'est se couper l'herbe sous les pieds, car ce sont eux, ces enfants, qui paieront l'AVS des futures générations...**

Alors, au lieu d'acheter 3 avions de plus, on achète 3 avions de moins pour l'armée, et ça va quand même aller !!! Car de toute façon, on n'a plus d'ennemi... et on met l'argent pour ça...

La politique, ça vole très bas dans notre pays...

A bon entendeur, salut !!!

\*

[Séparé depuis 2 ans de ma compagne. 4 enfants dont 2 biologiquement les miens...](#)

Je verse 3000frs au budget de mon ex-compagne, j'ai 1500frs pour moi.

Le canton accorde son aide financière, mais à de telles conditions que mon ex multiplie les solutions pour s'en sortir, non pas pour le plaisir de la fraude, mais pour les dépenses ordinaires...

Est-il possible qu'en Suisse, toutes les dépenses ordinaires fassent l'objet d'une négociation ?

Jamais de vacances, aucune sortie.

Est-il possible qu'en Suisse, comme dans les pays les plus pauvres, la fraude soit garante de « fenêtré de survie » ?

Quel genre de vie est une vie marquée par la triche, le profil bas, par la constante nécessité de s'excuser d'être pauvre ?

Faire appel à l'assistance publique, c'est s'exposer à la pire inquisition !

Ah, les cantons ont beau jeu d'amputer les aides automatiques !

Ils savent bien que ces amputations n'entraînent pas de ruée vers l'assistance publique !! Vision purement budgétaire !

Tout ceci amène à un malaise moral, la dépression, difficile à budgétiser !

La mère seule cache sa dépression ! Et si on m'enlevait mes enfants ?

La franchise pour les soins psychiatriques a augmenté d'ailleurs ???

Ai-je les moyens, pour une telle dépression ?

\*

[J'avais les larmes aux yeux ce matin en entendant votre émission.](#) Il y a 38 ans, j'étais dans la même situation. Je devais me débrouiller, aller dans les champs, chercher des patates, etc...

Quand un jour, j'ai enfin pu parler à un membre du service social, celui-ci m'a simplement répondu, « Mais Madame, quand cela va très mal, il y a toujours quelqu'un qui vient nous trouver, nous avertir !!!! ».

Je pense que les autorités réagissent, mais toujours trop tard !

Quand je pense que des millions sont dépensés pour des armes, des munitions, etc...

Mais pour des familles en difficulté, ça non !

**L'ALLOCATION  
UNIVERSELLE**  
**une solution pour que**  
**« TOUTE PERSONNE AIT  
DROIT A UN NIVEAU DE VIE  
SUFFISANT »**  
(Article 25.1 de la Déclaration  
universelle des droits de  
l'homme)

Même en Suisse, un des pays les plus riches de la planète, l'Article 25.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas respecté puisque 7,4% des personnes actives travaillent sans atteindre un niveau de vie suffisant ! Leur situation pourrait être améliorée par une politique sociale visionnaire. Devant l'échec de nos systèmes sociaux, d'autres concepts mériteraient d'être étudiés et mis en place, telle que : **L'ALLOCATION UNIVERSELLE** (appelée aussi **revenu inconditionnel, revenu de citoyenneté, dividende social...**).

Imaginez un monde où le travail ne serait plus érigé en valeur absolue, un monde où chaque individu, riche ou pauvre, aurait droit à un « revenu inconditionnel » de sa naissance à sa mort, sous forme d'une allocation qu'il toucherait chaque mois. Cette somme serait suffisamment importante pour permettre à chaque citoyen-ne, pour qui cette allocation serait la seule source de revenu, de vivre hors de l'état de pauvreté. Ce revenu se substituerait à toutes les aides étatiques existantes (allocations familiales, indemnités chômage, AVS, AI, etc). Simple et transparent, il contribuerait aussi au respect et à l'autonomie des personnes, en particulier des femmes et des jeunes, les prestations étant versées à

chaque individu et non à la famille. Divers modes de financement pour le versement de cette allocation sont à l'étude.

*Cette idée n'est pas une folle utopie contemporaine, elle a vu le jour à la fin du 18<sup>e</sup> siècle ! Un théoricien des révolutions américaine et française, Thomas Paine, a rédigé à cette époque déjà « un plan pour améliorer la situation générale de tous les hommes ».*

Depuis, de nombreux modèles de revenu inconditionnel ont été élaborés dans plusieurs pays d'Europe et aux Etats-Unis. Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, pas moins de cinq prix Nobel en sciences économiques ont plaidé pour cette solution : James Meade, James Tobin, Jan Tinbergen, Milton Friedman, Herbert Simon ([www.basicincome.org](http://www.basicincome.org)). Ces dix dernières années des politicien-ne-s l'ont inscrit à leur programme en Irlande, Finlande et Autriche, entre autres ; aux Pays-Bas des ministres se sont exprimés publiquement en sa faveur.

Les promoteurs européens de « l'allocation universelle » se sont regroupés depuis 1986 en une association : le **Basic Income European Network (BIEN)**, qui réunit, autour de cette question, des chercheurs provenant de plusieurs continents. Le philosophe et économiste, Philippe Van Parijs en est l'un des principaux animateurs et inspirateurs. Pour lui : *« l'allocation universelle est un progrès important en regard des nombreuses faiblesses des programmes actuels de sécurité du revenu, en particulier les régimes d'assistance sociale qui ne s'appliquent qu'aux démunis de la société et qui ont*

*tendance à maintenir ces personnes dans leur état de pauvreté et d'exclusion. La trop faible différence entre les revenus issus d'un emploi et les prestations d'assistance réduit considérablement l'incitation à chercher ou à accepter un travail. D'autre part, ces programmes d'assistance nécessitent des mesures de contrôle des ressources ou des besoins qui sont humiliants pour les bénéficiaires et entraînent des coûts administratifs conséquents.*

Yoland Bresson, autre économiste ardent défenseur de l'allocation universelle, constate également :

*« Quand une société ne permet plus l'intégration, la valorisation de soi et la sécurité, elle est condamnée à disparaître. Le plein emploi est fini, il ne reviendra plus. »*

*« L'instauration du revenu d'existence représente un nouveau progrès inéluctable, un gain d'autonomie, de liberté indispensable pour que puisse s'organiser une société dans laquelle le travail serait libre, varié, choisi et flexible, sans pour autant que cette flexibilité soit destructrice et pour que se développe une économie relationnelle, solidaire et de proximité. »*

L'ingérence de l'état se verrait réduite par le regroupement de toutes ses prestations sociales en une seule allocation. Les coûts engendrés devraient être supportables, surtout si les nombreux effets collatéraux négatifs du travail étaient pris en compte. Les services de recouvrement des pensions alimentaires fermeraient leurs portes car les contributions d'entretien seraient acquises par l'enfant dès sa naissance, quelle que soit la situation des parents.

Le « travail domestique » serait enfin reconnu et les mères ne resteraient pas forcément au foyer. Le travail n'étant plus une obligation mais un choix, elles auraient le temps et la liberté de s'investir dans des activités extérieures à buts sociaux, créatifs, de bien-être, etc. la liste n'est pas exhaustive !

Souhaitons que nos instances politiques aient une vision panoramique des avantages sociaux qui découleraient de l'application de telles mesures et que cette vision les incite, tous partis confondus (gauche, droite, centre et extrêmes, s'y consacrent déjà dans d'autres pays !) à étudier sérieusement cette opportunité de *« créer les possibilités pour que chacun puisse réaliser librement ce qui correspond à sa vocation, en fonction de ses capacités et de ses forces. »*

(R. Steiner, 1906)

Claire-Lise Garcia

Pour en savoir plus :  
Un livre : « Mais où va l'argent ? »  
De Marie-Louise Duboin

Sources :  
<http://www.republique.ch/archives/sites/rvenu.html>  
[BIEN-CH - Basic Income Earth Network Switzerland](http://www.bienn.ch/)  
[CSN - L'allocation universelle: fondements et...](http://www.csn.ch/)  
[http://economiedistributive.free.fr/ahhttp://atos.ouvaton.org/article.php3?id\\_article=90rticle.php3?id\\_article=19](http://economiedistributive.free.fr/ahhttp://atos.ouvaton.org/article.php3?id_article=90rticle.php3?id_article=19)  
[Les justifications en faveur de l'allocation](http://www.justifications.ch/)

---

## PETITES ANNONCES

### VACANCES EN VALAIS

Suite à l'émission de la RSR du mois dernier, nous avons reçu un appel de Madame Nelly Kittel : très touchée par les difficultés rencontrées par les familles monoparentales, elle propose d'accueillir de temps en temps, les week-ends, des enfants dans son mayen à Vissoie, canton du Valais. Généreusement, Mme Kittel et son mari assumeront les frais de train. Si vous êtes intéressé(e) prenez contact avec l'équipe de l'AFM pour obtenir les coordonnées de cette famille.

### BORNE INFORMATIQUE

Pour rappel : nous avons une borne informatique – internet à votre disposition dans nos locaux : si vous avez besoin de taper une lettre ou faire une recherche n'hésitez pas à nous appeler pour nous demander si la place est libre !

## A VOS STYLOS

Vous trouverez ci-joint à nouveau des formulaires à compléter :

Le premier est le formulaire d'évaluation de l'AFM et de ses prestations, qui nous aide, s'il est rempli par un certain nombre de personnes, à évaluer notre travail et s'il le faut, réorienter nos démarches.

Le second est le formulaire d'évaluation des personnes touchées par la nouvelle LARPA : il est essentiel qu'un maximum de personnes répondent à ce questionnaire. Nous n'avons à ce jour reçu qu'une trentaine de réponses. Si nous voulons rester crédibles aux yeux de nos parlementaires, et tenter de faire entendre nos voix, il faut que celles-ci soient nombreuses et non minoritaires. Faites suivre ce questionnaire auprès des personnes que vous connaissez et qui sont touchées par cette loi. Nous comptons sur vous pour continuer à vous défendre.

L'AFM soutien le  
« **Lancement de initiative populaire visant à introduire l'accueil continu des élèves en scolarité obligatoire.** »  
**Texte : Hugues Hiltbold**

« Les parents qui travaillent doivent pouvoir confier leurs enfants à un encadrement de qualité. Scolaire, sportif ou artistique, jusqu'à 18h.

Tel est le sens de l'initiative populaire pour l'accueil continu des élèves.

Qui peut encore, aujourd'hui, renoncer à travailler pour s'occuper de ses enfants ? Qui parvient sans problème à concilier ses horaires de travail avec les horaires scolaires de ses enfants ? Ce problème touche autant les couples mariés que les familles monoparentales. Trop souvent, après les cours, les enfants sont livrés à eux-mêmes. Qui les aide à faire leurs devoirs ? Qui les encadre pour des activités sportives ou artistiques ? Qui veille, tout simplement, à leur sécurité entre 16h et 18h ?

Aujourd'hui, il n'existe pas de droit constitutionnel à un accueil continu. Il varie d'une commune à l'autre. En général, les élèves du Cycle d'orientation n'en bénéficient plus, alors qu'ils traversent un âge où un tel appui peut être essentiel. Enfin, même dans les communes où l'offre semble très large, elle reste inexistante les mercredis. Modernisons notre école.

Tous les enfants suivant leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public

**Atelier Découverte Parents-Enfants**

et dont les parents exercent une activité lucrative, doivent pouvoir bénéficier d'un accueil continu, de 07h30 à 18h, du lundi au vendredi. Pour profiter d'activités allant des devoirs surveillés aux cours de sport, en passant par les appuis pédagogiques, les cours de langues étrangères, les cours de musique, etc. Pour assurer cet accueil, l'Etat et les communes doivent collaborer étroitement avec le tissu associatif (les clubs de sport, les associations artistiques ou culturelles, les associations de parents, etc.). A condition que les clubs et les moniteurs qui prodiguent cet encadrement garantissent la sécurité et la santé de l'enfant.

L'accueil à journée continue rassurera les parents qui n'auront plus à s'inquiéter de ce que des enfants soient livrés à eux-mêmes, chez eux ou dans des parcs, pendant que leurs parents sont encore au travail. De plus, l'accueil continu favorise l'égalité des chances grâce à l'encadrement pédagogique accru pour effectuer les devoirs après les cours.

Enfin, il encourage l'apprentissage de la vie en société par les activités collectives permettant une intégration optimale de chacun. Pour une prise en charge des enfants véritablement adaptée aux impératifs professionnels des familles, pour un encadrement adéquat et sécurisant dans notre canton, signez et faites signer cette initiative ! »

Source : [http://www.hugues-hiltbold.ch/fr/actualite\\_2007.asp?id=747](http://www.hugues-hiltbold.ch/fr/actualite_2007.asp?id=747)

« Apprendre en mouvement avec Brain gym et communiquer facilement avec la boîte à message »

Pendant cet atelier vous allez acquérir des exercices simples et faciles pour accompagner vos enfants pendant leur scolarité. Ils auront ainsi des outils qu'ils pourront eux-mêmes utiliser avant de partir à l'école, pour avoir confiance en eux lors d'une épreuve, libérer leur stress et se concentrer facilement.

Cet atelier est un moment de partage et d'échange entre les parents et les enfants en créant un outil de communication pour toute la famille qui s'intitule la boîte à message.

Le Brain gym est une technique qui permet d'accompagner toutes les méthodes pédagogiques, quelles soient scolaires, sportives, artistiques ou professionnelles.

Un des buts principaux du Brain gym est retrouver le plaisir d'apprendre et d'évoluer avec nos défis, nos rêves et nos objectifs.

**Horaire :** 10h à 12h

**Date :** Samedi 1<sup>er</sup> mars 2008

Cet atelier sera suivi d'un repas canadien



de

« Faire le plein d'énergie pour créer sa marionnette »

Cette journée est sous le signe de la confiance.

Durant la matinée, les enfants vont créer leur marionnette grandeur nature, la colorier, la décorer à leur guise, avec l'aide des parents.

Ensuite, nous allons apprendre à écouter cette marionnette, à accueillir ses propos et à communiquer avec bienveillance. Quelle est l'histoire de la marionnette ?

En final, nous allons mettre en scène une histoire drôle et pleine de vie pour terminer cette journée dans la joie et la bonne humeur.

Cette journée est l'occasion d'acquérir des outils pour communiquer et de partager un moment privilégié avec son/ses enfant/s.

**Horaire :** 10h à 12h30 et de 14h à 16h30

**Date :** Dimanche 13 avril 2008

Un repas canadien aura lieu pendant la pause de midi

**Journée Conscience Créatrice Parents-enfants**

« Se découvrir par le dessin »

Tous à vos crayons, feutres, néo-colors ...

Durant cette journée nous allons nous découvrir grâce à un dessin simple et facile. Prendre conscience de notre état d'être intérieur, l'écouter et par la suite le rendre plus harmonieux. Par l'explication du symbolisme de chaque élément du dessin nous allons apprendre à mieux nous connaître. Vous aurez la joie de découvrir le dessin de vos enfants et de les mettre en regard avec les vôtres dans un but d'échange et de partage.

**Horaire :** 10h à 12h30 et de 14h à 16h30

**Date :** Dimanche 25 mai 2008

Un repas canadien aura lieu pendant la pause de midi

**Journée Communication Créatrice Parents-Enfants**



## ACTIVITES PROPOSEES DATES A RETENIR

**Dimanche 9 décembre** : « **Fête de Noël** » : venez partager avec nous, à la Maison de Quartier des Eaux-Vives, ces instants de convivialité, sous le signe du rire, et du plaisir de retrouver le père Noël.

Au vu du succès de notre dernière sortie aux **Bains de Cressy**, nous réitérons cette après-midi de détente le **dimanche 20 janvier**.

Les chiffres ne sont pas votre fort : alors profitez de notre **soirée impôts** le **mercredi 5 mars**.

**Samedi 1<sup>er</sup> mars 2008** : **Atelier Découverte Parents-Enfants** : « *Apprendre en mouvement avec Brain gym et communiquer facilement avec la boîte à message* » : venez retrouver le plaisir d'apprendre et d'évoluer avec vos défis, vos rêves et vos objectifs grâce à la technique du Brain gym lors de cette demi-journée d'initiation.

**Dimanche 13 avril 2008** : **Journée Communication Créatrice Parents-Enfants** : « *Faire le plein d'énergie pour créer sa marionnette* » : retrouvez-vous une journée en compagnie de vos enfants pour créer une marionnette qui sera l'instrument d'expression de certains sentiments.

**Dimanche 25 mai 2008** : **Journée Conscience Créatrice Parents-enfants** : « *Se découvrir par le dessin* » : c'est par le dessin que nous terminerons cette série d'ateliers pour une journée de prise de conscience de notre état d'être intérieur et celui de nos enfants.

*Ce journal a été publié*